RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
25, rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC :
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03.26.66.86.87
Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

Châlons-en-Champagne, le 15/12/2021

E21000132 / 51

Monsieur le Maire
COMMUNE DE TROYES
Hôtel de Ville
Place Alexandre Israel
BP 767
10026 TROYES CEDEX

Dossier n° : E21000132 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) industrielle du XIXè siècle, sur le territoire de la commune de TROYES (Aube) dont le siège est en l'Hôtel de Ville de TROYES (10026), place Alexandre Israel ; l'enquête portera également sur la création de deux nouveaux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (PDA) en substitution des périmètres existants

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Monsieur Roger KISTER, Géomètre expert retraité, demeurant La Fontainerie, LUSIGNY SUR BARSE (10270) (tel : 03 25 41 36 78 ; portable : 06 73 56 89 06) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le Greffier en Chef,~~
ou par délégation le Greffier,

C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
13 décembre 2021

N° E21000132 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 6 décembre 2021, la lettre par laquelle le Maire de la commune de TROYES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) industrielle du XIXè siècle, sur le territoire de la commune de TROYES (Aube) dont le siège est en l'Hôtel de Ville de TROYES (10026), place Alexandre Israel ; l'enquête portera également sur la création de deux nouveaux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (PDA) en substitution des périmètres existants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1er septembre 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Roger KISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la commune de TROYES.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de TROYES et à M. Roger KISTER.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 13 décembre 2021.

Pour le Président,
Le magistrat délégué,

signé

Antoine DESCHAMPS

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 15 décembre 2021
le Greffier,

C. BRISTIEL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE